

## Section 1. Identification

### 1.1 Identificateur SGH du produit

Désignation commercial: **Textar HydraTec**  
Numéro d'article: **81001400; 81001500**

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation de la substance/  
du mélange Graisse pour usages industriels.  
Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou contacter nos services

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

TMD Friction Services GmbH  
Schlebuscher Str. 99  
51381 Leverkusen / Germany  
www.tmdfriction.com  
E-mail: serviceline@tmdfriction.com  
Kontakt: Tel. +49 (2171)703 2905

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informationszentrale gegen Vergiftungen,  
Universitätsklinikum Bonn  
Adenauerallee 119  
D-53113 Bonn  
Tel: +49 (0)228-19240

## Section 2. Identification des dangers

### 2.1 Einstufung der Substanz oder des Gemisches

Classification de la substance ou du mélange: **SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1**

### 2.2 Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: **Attention**  
Mentions de danger: **H317 – Peut provoquer une allergie cutanée**

### Conseils de prudence

**Prévention:** P280 – Porter des gants de protection  
P261 – Ne pas respirer les vapeurs  
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

**Intervention:** P302+P352+P362+P364 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.

**Stockage:** Non applicable

**Élimination:** P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les



**BREMSTECHNOLOGIE**

réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Nota : Applications sous haute pression.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/mélange:** Mélange

Lubrifiant synthétique et adjuvants Agent épaississant

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (p/p)
4-(1-Méthyl-1-phenylethyl)-N-[4-(1-méthyl-1-phenylethyl)phenyl]anilin	10081-67-1	0.91836 - 1.0204

**Aucune présence d'ingrédients supplémentaires qui, dans la mesure des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé et par conséquent nécessitent un signalement dans cette section.**

**Substance/mélange**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

### Section 4. Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux:**

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour permettre un rinçage minutieux. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau:**

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

**Inhalation:**

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion:**

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

**Protection des sauveteurs:**

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.



**BREMSTECHNOLOGIE**

#### **4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

<b>Note au médecin traitant</b>	<p>En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue. Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.</p>
<b>Traitements particuliers</b>	<p>Pas de traitement particulier</p>

### **Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

#### **Moyens d'extinction**

<b>Agents extincteurs appropriés:</b>	<p>En cas d'incendie, utiliser un extincteur ou un jet d'eau pulvérisée, de mousse résistante à l'alcool, de produit chimique sec ou de neige carbonique.</p>
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	<p>NE PAS utiliser de jet d'eau.</p>

#### **Dangers spécifiques du produit**

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

#### **Produit de décomposition thermique dangereux**

Les produits de combustion peuvent inclure les suivants :  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal

#### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

### **Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

#### **Pour le personnel non affecté aux urgences**

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Les planchers peuvent



**BREMSTECHNOLOGIE**

être glissants, prenez garde à ne pas tomber. Communiquer avec le personnel affecté aux urgences.

**Intervenants en cas d'urgence**

Entrer dans un espace confiné ou un endroit très peu ventilé contaminés avec de la vapeur, de la buée ou de la fumée est extrêmement dangereux sans équipement de protection respiratoire adapté et une méthode de travail sécurisée. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison adéquate de protection contre les produits chimiques. Bottes résistantes aux produits chimiques. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Petit déversement**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Suctionner ou ramasser le déversement dans des récipients pour déchets ou pour le recyclage appropriés, puis couvrir la zone de déversement à l'aide d'absorbants pour l'huile. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Section 7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Mesures de protection:**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit

**Conseils sur l'hygiène générale au travail**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Laver abondamment après usage. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les**

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture



**BREMSTECHNOLOGIE**

**incompatibilités**

et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker et utiliser uniquement avec de l'équipement et des conteneurs conçus pour ce produit. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle:** Aucun.

**Contrôles d'ingénierie appropriés:**

L'on doit évaluer le risque que présente pour la santé l'utilisation de produits chimiques, afin de prévenir efficacement le danger de contamination. L'équipement de protection individuelle ne devrait être envisagé qu'une fois qu'ont été prises en considération et dûment évaluées d'autres mesures de contrôle (par exemple, des mesures d'ingénierie). L'équipement individuel de protection devra être en conformité avec les normes en vigueur, être approprié à cet usage, être conserve dans de bonnes conditions et correctement entretenu. Vous demanderez l'avis de votre fournisseur d'équipement individuel de protection pour le choix et les normes en vigueur. Pour en savoir plus, merci de prendre contact avec votre organisme national de normalisation. Prévoir une ventilation aspirante ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations significatives étant en suspension dans l'air, inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Le choix final d'un équipement de protection dépendra de de l'évaluation du risque. Il est important de s'assurer que tous les articles de l'équipement de protection personnelle sont compatibles

**Contrôle de l'action des agents d'environnement**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**8.2 Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène**

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale**

Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

**Protection de la peau  
Protection des mains**

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété avec le produit. Portez des gants résistants aux produits chimiques. Recommandé : gants de nitrile. Le choix de gants protecteurs dépend des produit chimiques à manipuler, des conditions de travail et de l'utilisation et de l'état des gants (même



## **BREMSTECHNOLOGIE**

les gants les plus résistants aux produits chimiques se déchireront suite à une exposition répétée à ces produits). La plupart des gants assurent une protection de courte durée avant de devoir être jetés et remplacés. Parce que les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation de matières varient, il est nécessaire d'établir des procédures de sécurité pour chacune des applications prévues. Par conséquent les gants doivent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant, après avoir évalué consciencieusement les conditions de travail.

### **Protection du corps**

Utiliser des vêtements de protection est une bonne pratique industrielle. Des combinaisons en coton ou coton et polyester offriront seulement une protection contre une contamination superficielle légère qui ne traversera pas jusqu'à la peau.

Les combinaisons devront être nettoyées régulièrement. Quand le risque d'exposition de la peau est important (ex. en nettoyant des déversements accidentels ou s'il y a un risque d'éclaboussement) alors il sera nécessaire de porter un tablier résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et bottes étanches aux produits chimiques.

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

### **Autre protection pour la peau**

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour une protection contre les fluides pour le travail des métaux, une protection respiratoire classifiée comme « résistante à l'huile » (classe R) ou « étanche à l'huile » (classe P) doit être sélectionnée si cela est nécessaire. En fonction du niveau de contaminants aériens, un demi-masque respiratoire purificateur d'air (avec filtre HEPA), y compris les masques jetables (séries P ou R) (pour les brouillards d'huile de densité inférieure à 50 mg/m<sup>3</sup>), ou tout système respiratoire purificateur d'air, en poudre, équipé d'une capuche ou d'un casque et d'un filtre HEPA (pour les brouillards d'huile de densité inférieure à 125 mg/m<sup>3</sup>).

Dans les situations de risque potentiel de vapeurs organiques lors d'opérations métallurgiques, un filtre combiné pour les particules et les vapeurs organiques pourra être nécessaire.

Le bon choix d'une protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité doivent être développées pour chacune des applications prévues. L'équipement de protection respiratoire doit par conséquent être choisi après consultation du fournisseur/fabricant et après évaluation complète des conditions de travail.

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Apparence**

#### **État physique**

Graisse

#### **Couleur**

Beige

#### **Odeur**

Doux

#### **Seuil olfactif**

Non disponible

#### **pH**

Non disponible

#### **Point de fusion**

Non disponible

<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Point de goutte</b>	>220 °C
<b>Point d'éclair</b>	Vase clos: >150°C (>302°F) [Estimé. Sur la base de lubrifiants - huiles de base]
<b>Point d'écoulement</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non applicable. Sur la base de - État physique
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité</b>	1000 kg/m <sup>3</sup> (1 g/cm <sup>3</sup> ) à 20°C
<b>Densité relative</b>	Non disponible
<b>Solubilité</b>	Insoluble(s) dans l'eau.
<b>Coefficient de partage noctanol/eau</b>	Non disponible
<b>Température d'autoinflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucun résultat d'essai propre à ce produit n'est publié. Pour plus d'information, reportez-vous aux sections portant sur les conditions à éviter et sur les matériaux incompatibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable.
<b>10.3 Risque de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Aucune donnée spécifique
<b>10.5 Matériaux incompatibles</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### **Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

### **Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la



santé.  
Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion**

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Inhalation** Aucune donnée spécifique

**Ingestion** Aucune donnée spécifique

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**

**Exposition de courte durée**

**Effets immédiats possibles** Non disponible.

**Effets différés possibles** Non disponible.

**Exposition de longue durée**

**Effets immédiats possibles** Non disponible.

**Effets différés possibles** Non disponible.

**Effets chroniques potentiels sur la santé**

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Section 12. Données écologiques**

**12.1 Toxicité** Aucun test n'a été effectué par le fabricant.

**12.2 Persistance et dégradation**

On ne s'attend pas à une dégradation rapide

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** Non disponible.

**Mobilité**

Non volatil. Graisse .insoluble(s) dans l'eau.

**12.6 Autres effets nocifs**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Section 13. Données sur l'élimination**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les





## BREMSTECHNOLOGIE

produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

### Section 14. Informations relatives au transport

	<b>Classification pour le DOT</b>	<b>Classification pour le TMD</b>	<b>IMGD</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** Non disponible

**14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** Non disponible

### Section 15. Informations sur la réglementation

**15.1 Autres règlements**

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Canada** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (ENCS)** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée (KECI)** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

<b>Inventaire des substances chimiques de Taiwan</b>	Indéterminé
<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b>	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Statut REACH</b>	La compagnie, identifiée dans la section1, vend ce produit dans l'UE de manière conforme aux exigences actuelles de la PORTÉE.

## Section 16. Autres informations

<b>Légende des abréviations</b>	<p>ETA = Estimation de la toxicité aiguë          FBC = Facteur de bioconcentration          CAS Number = Chemical Abstracts Service Registry Number          SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques          IATA = Association international du transport aérien          CVI = conteneurs en vrac intermédiaires          code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses          LogKoe = coefficient de partage octanol/eau          MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)          NU = Nations Unies          RPD = Règlement sur les produits dangereux          Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 101316-69-2, 101316-70-5, 101316-71-6, 101316-72-7, 64741-88-4, 64741-89-5, 64741-95-3, 64741-96-4, 64741-97-5, 64742-01-4, 64742-44-5, 64742-45-6, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-57-0, 64742-58-1, 64742-62-7, 64742-63-8, 64742-64-9, 64742-65-0, 64742-70-7, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1, 74869-22-0, 90669-74-2</p>
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	06.07.2017
<b>Date de publication précédente</b>	
<b>Version</b>	1

### **Dénégation de responsabilité**

Les informations figurant dans cette fiche sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles de TMD Friction Services GmbH. Elles ne constituent nullement la propre évaluation de la part de l'utilisateur des risques sur le lieu de travail telle que requise par d'autres législations sur la santé et la sécurité.

En fournissant ces informations, TMD Friction Services GmbH. ne garantit pas les propriétés ou qualités spécifiques de la marchandise fournie. Il incombe à l'acquéreur d'établir si les marchandises commandées sont de nature à remplir l'usage pour lequel elles peuvent être requises.

Ces informations sont données sous réserve des conditions de vente TMD Friction Services GmbH et, en particulier, des clauses 9 et 14 de celles-ci.